

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2009**

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 23 septembre 2009, les points repris ci-dessous ont été traités :

Les procès verbaux des conseils tenus le 03 juin et le 1<sup>er</sup> juillet ont été approuvés.

Le Maire a informé le conseil des décisions prises dans le cadre de la délibération du 29 mars 2001 relative à la délégation de pouvoir.

Les décisions marquantes concernent:

L'acquisition par voie de préemption de l'immeuble sis 31 avenue François Mitterrand,

La cession de droit de bail commercial concernant le fond de commerce "Le Fournil de Maxi Paul"

L'attribution d'une gratification à un stagiaire.

1 – Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation des installations sportives par le collègue.

2 – Le Maire a présenté les points marquants du rapport annuel 2008 établi par Le Mans Métropole sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets. Ce rapport est consultable en mairie.

3 – Le Maire a présenté les grandes lignes du rapport annuel 2008 établi par Le Mans Métropole sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport est consultable en mairie.

4 – Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, une motion concernant le maintien sur l'ensemble du territoire national d'un service public postal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra  
le mercredi 28 octobre 2009 à 20 h 00 en mairie.

Fait à Mulsanne, le 24/09/09

Le Maire,

Jean-Claude FERRÉ